



Je veut acheter un terrain qui a ete vendu il y a moin de 10 ans i

Par **lulu2405_old**, le **10/12/2007** à **13:07**

je veut acheter un terrain le proprieteire dit qu'il ne peut le vendre car il a acheter il i ya moin de 10 ans le dernier d'un lot de trois les deux autres sonts déjà contruits et qui lui faut un certificat de lot tire pour vendre peut t'on faire autrement ? merci pour toute réponse

Par **leforumimmo**, le **10/12/2007** à **22:47**

Bonjour,rnrnEtait-il propriétaire des trois terrains ?

Par **lulu_old**, le **12/12/2007** à **14:54**

Bonjour,rnrnNon, il n'est pas propriétaire des trois lots juste du dernier lot qu'il a acquéri en dernier.rnMerci de bien vouloir me répondre.rnCordialement.

Par **leforumimmo**, le **13/12/2007** à **23:26**

Non, je pense que cette personne se trompe elle peut vous vendre le terrain maintenant il se peut que le COS qui doit s'appliquer au terrain soit le COS résiduel de l'ensemble des 3 terrains et que les 2 terrains étant déjà construit il ne reste plus de possibilité de SHON

(surface constructible) il faudra attendre alors les 10 ans depuis la date de division.
Y avait il un permis de lotir déposé lors de la division de ces 3 terrains?
Le propriétaire actuel connaît il le COS du terrain qui vous intéresse?